



## COMMUNIQUE de PRESSE

LA CADA RAPPELLE A L'ORDRE LA PREFECTURE :

**STOP MINES 87-24 DEMANDE A L'ETAT DE RESPECTER LA LOI EN MATIERE DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS !**

**80** : c'est le nombre de jours que l'association Stop Mines 87-24 a attendu pour pouvoir enfin consulter le programme prévisionnel des travaux de la Compagnie des Mines Arédiennes rédigé par M. Yves Guise, document légalement public.

Contactée le 6 septembre 2024, la Préfecture de Haute-Vienne par l'intermédiaire de son bien-nommé

« Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique », refuse par une non-réponse le relai du programme d'action de la société à notre association citoyenne. C'est seulement grâce au travail de la CADA (*Commission d'Accès aux Documents Administratifs*) saisie en octobre par l'association, et de son avis favorable à la communication du rapport rendu le 21 novembre, que la préfecture daigne enfin nous communiquer le programme des travaux.

**2** : c'est le nombre de pages que comporte le programme d'actions de la Compagnie des Mines Arédiennes pour l'année 2024. C'est grâce à ces seules deux pages que M. Yves Guise et sa société, peuvent soumettre le sud Haute-Vienne et ses habitants à une entreprise destructrice pour nos cadres de vie, notre eau, nos emplois.

### **80 jours, pour deux pages...**

Nous appelons l'État à respecter la loi comme le préconise la CADA, et à faire preuve de transparence quant aux activités des entreprises minières que nous combattons.

Nous souhaitons également mettre en lumière la brutalité bureaucratique exercée par la Préfecture de la Haute-Vienne, qui empêche le plein exercice de notre citoyenneté dans le même temps qu'elle facilite l'entreprise mortifère de M. Yves Guise.

Nous dénonçons l'inégale rigueur administrative demandée par l'État à l'égard de notre association et de la Compagnie des Mines Arédiennes.

En 2018, la même fin de non-recevoir fut adressée à notre association par la Préfecture et nous avons également dû saisir la CADA pour accéder aux documents demandés. Les préfets tournent, mais le mépris reste...

Mais cela n'entrave en rien la détermination de Stop Mines 87-24 qui prépare une année 2025 pleine d'actions !

**Non aux mines, ni ici, ni ailleurs !**